CHARTE

DU DÉPARTEMENT DE LA PROTECTION DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT (PAE)

«Pendant que nous sommes parmi les Hommes, pratiquons l'humanité.»

Sénèque



Identité

- Le Département de la protection de l'adulte et de l'enfant est subordonné à la Direction de l'action sociale et de la sécurité. Il englobe le Service pour la jeunesse, le Service pour adultes, le Service des successions ainsi que le Service des pensions alimentaires et les Services centraux.
- En tant que spécialistes, nous unissons notre savoir au bénéfice de la population biennoise et des communes affiliées.
- Bilinguisme, interdisciplinarité ainsi que de solides compétences professionnelles nous caractérisent.

Activités

- Nous remplissons une mission publique et contribuons activement à la cohésion sociale.
- Nous sommes au service de personnes ayant besoin de soutien dans diverses circonstances de la vie.
- Nous encourageons l'insertion sociale d'enfants et d'adultes ayant besoin de protection dans leur vie quotidienne et /ou sur le plan financier dans le but de favoriser l'aide à l'autonomie.
- Les enquêtes sociales et la gestion de curatelles font partie de nos tâches principales.

Méthode de travail

- Tout en respectant les bases légales, nous appliquons la méthodologie du travail social.
- Nous adoptons une approche centrée sur les solutions et agissons de manière innovante, selon des principes éthiques.
- Nous nous perfectionnons continuellement.



Culture d'entreprise

- Nous sommes soucieux d'une communication franche, valorisante et transparente, que ce soit au niveau interne ou externe.
- Au-delà des niveaux hiérarchiques et des unités d'organisation, notre culture d'entreprise est empreinte de collégialité et de loyauté réciproque, de confiance et de reconnaissance.
- Nous exploitons de manière optimale les ressources à notre disposition.
- Nous améliorons nos prestations en permanence.
- Nous accordons de l'importance à la santé au travail.

Environnement

- Nous évoluons dans un environnement multiculturel et nous nous adaptons constamment aux cadres politiques, sociaux et légaux.
- Nous travaillons en réseau avec des institutions et des autorités sociales ainsi qu'avec d'autres professionnels et services spécialisés.



La présente Charte a été élaborée par les collaboratrices et collaborateurs du Département PAE de la Ville de Bienne.

Elle sert d'orientation pour les tâches quotidiennes et constitue le fondement même du développement du département.

Le personnel du département est uni par la ferme volonté d'accepter et de mettre en œuvre les objectifs et les valeurs découlant des principes directeurs.

Ville de Bienne

Protection de l'adulte et de l'enfant (PAE) Rue Centrale 49 Case postale 1120 2501 Biel/Bienne

T: +41 (0)32 326 20 11 F: +41 (0)32 326 15 95

info.pae@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch